

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 9 novembre 2018</b>	<b>N° 2018-641</b>

Convocation du 19 octobre 2018

Aujourd'hui vendredi 9 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES  
M. Dominique ALCALA à M. Michel DUCHENE  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphan DELAUX à Mme Anne BREZILLON  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Daniel HICKEL à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h00  
M. Yohan DAVID à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h15  
M. Didier CAZABONNE à Mme Arielle PIAZZA à partir de 11h45  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15  
M. Marik FETOUH à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h15  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45  
M. Bernard JUNCA à M. Eric MARTIN à partir de 11h45  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 11h45  
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 11h45  
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h30  
Mme Anne WALRYCK à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 9 novembre 2018</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de la nature</b>	<b>N° 2018-641</b>

---

**Blanquefort - Espace test agricole Tanaïs - Contrat de co développement 2018-2020 - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son Agenda 21 et de sa politique de développement durable, la ville de Blanquefort entend soutenir une agriculture de proximité de qualité par diverses actions, notamment par la valorisation agricole de certaines propriétés communales.

**1 – Contenu du projet**

Les jardins d'insertion de Tanaïs ayant cessé leur activité en janvier 2011, la parcelle qui leur était attribuée à l'orée du parc de Tanaïs accueille désormais une « couveuse agricole ». Il s'agit d'un dispositif encadré par des professionnels permettant à des porteurs de projets agricoles (les « couvés ») d'expérimenter leur projet d'installation maraîchère sur un terrain test et de le confronter à la réalité avant de créer leur propre entreprise agricole ailleurs. Ainsi, grâce au système de couveuse, ils bénéficient d'un accompagnement humain, technique, financier et administratif.

Le dispositif de couveuse sur Tanaïs est animé par l'association Porte-Greffe. Un partenariat avec la société BGE Gironde et sa couveuse d'entreprise « Altitude » assure l'hébergement juridique des porteurs de projet agricole au travers d'un Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE).

La commune met à la disposition de Porte-Greffe une partie de la parcelle communale cadastrée CR 081, sise 112 avenue de Tanaïs à l'entrée du parc composée de :

- un terrain clos d'une superficie de 1,5 hectares environ pour une exploitation maraîchère ainsi que les équipements suivants :
  - o 4 tunnels non chauffés (arceaux et bâches) destinés à la production maraîchère,
  - o un puits et une pompe électrique immergée,
- un bâtiment comprenant 4 pièces de bureau, une cuisine, une salle de bain et des toilettes ; ce bâtiment est strictement réservé à un usage professionnel et ne peut servir en aucun cas de logement,
- une annexe (hangar) pouvant servir de lieu de stockage du matériel et de production,

- une citerne de gaz, notamment pour le chauffage des locaux,
- des compteurs d'électricité, d'eau et de téléphone.

Les investissements prévus en 2018 sur le site, dans le cadre du contrat de co-développement entre la commune et la métropole, afin d'améliorer les conditions d'exploitation et d'accompagnement des porteurs de projet, sont les suivants :

- Etude technique du système de pompage et d'irrigation de l'espace test agricole de Tanaïs, état des lieux, dimensionnement adapté, préconisations techniques pour amélioration du dispositif (3 000€)
- Rebâchage des trois serres maraichères, remplacement des bâches et des systèmes de fixation (12000€)
- Achat et installation d'une alarme pour sécuriser le bâtiment mis à disposition de l'espace test agricole pour le stockage de matériel et des légumes récoltés (3 000€)
- Remplacement des clôtures Est et Sud du site agricole (6 000€)

## **2 – budget prévisionnel pour 2018**

**Le coût total des investissements 2018** sur le site de l'espace test agricole de Tanaïs s'élève à 24 000 € HT et la participation attendue de Bordeaux Métropole est de 12 000 € (50%).

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL Blanquefort Espace Test Agricole (€ HT)</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
- Aménagements techniques du site de production (pompage, clôture ...)	24 000,00	Bordeaux Métropole (50%)	12 000,00
		commune de Blanquefort (50%)	12 000,00
Total dépenses	24 000,00	Total recettes	24 000,00

## **3 – Modalités de versement de la subvention**

Cette subvention d'un montant de 12 000 € fera l'objet d'un versement unique sur la base du budget définitif acquitté et certifié par la commune de Blanquefort. Ce budget devra être transmis à Bordeaux Métropole, au plus tard, dans les 6 mois de la fin des travaux.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

## **4 – Obligations de la commune**

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la commune de Blanquefort n°17-093 du 25 septembre 2017 sur les délégations du Conseil municipal au Maire,

**VU** la délibération métropolitaine n°2018/154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant le dispositif d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes,

**VU** le dossier de demande d'aide du 24 juillet 2018 présenté par la commune de Blanquefort,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT QUE** cette action est inscrite au contrat de co-développement 2018-2020 dans la fiche action C 040560130 « espace-test agricole Tanaïs », et qu'elle répond aux enjeux métropolitains d'agriculture,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** une subvention d'investissement d'un montant de 12 000 € est attribuée à la commune de Blanquefort, au titre de : « Espace-Test agricole Tanaïs ».

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2018, en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 novembre 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>13 NOVEMBRE 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>13 NOVEMBRE 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---